

Maître d'Ouvrage

ENERGY LAB

MARCHE PRIVE DE FOURNITURE POUR
L'AMENAGEMENT MOBILIER D'UN PLATEAU
DE BUREAUX DANS L'IMMEUBLE XENOCS A
GRENOBLE (38)

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Version 3

DATE ET HEURE LIMITEES DE RECEPTION DES OFFRES
LE 23 OCTOBRE 2020 AVANT 12 H 00

ASSISTANT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE



Parc Work Center – 8 route des Bois – 38500 Voiron

1.MAITRE D'OUVRAGE ET INTERVENANTS

1.1.NOM ET ADRESSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La Maîtrise d'ouvrage est assurée par :
ENERGY LAB SAS
32 rue des Berges 38000 GRENOBLE
représentée par son Président.

1.2.ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage s'est attaché les services d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage :
amoLand – Gilles TESSIER
Parc Work Center - 8 route des bois - 38500 VOIRON - France

1.3.MAÎTRE D'ŒUVRE

La maîtrise d'oeuvre est assurée par le groupement de maitrise d'oeuvre :

Architecte : **DOJO – Atelier d'architecture**
L'imaginarium - 36 quai de France – 38000 Grenoble - France

BET : **A3 SEREBA**
Parc Activités Eurekalp, ZAC de Tire Poix, 38660 Saint-Vincent-de-Mercuze
France

1.4.CONTRÔLE TECHNIQUE

Au regard de l'arrêté du 5 aout 1992 article 9.9 et compte tenu de l'objet, le présent marché n'est pas soumis au contrôle technique.

1.5.ORDONNANCEMENT – PILOTAGE - COORDINATION

La mission OPC a été confiée à :

Pierre BLANCHEMANCHE
211 lot le grand pré - 38579 Goncelin - France

2.OBJET – TYPE – FORME ET DURÉE DU MARCHÉ

2.1.OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne la fourniture de mobilier dans le cadre de l'aménagement d'un plateau de bureaux, au niveau 1 du Bâtiment Xenocs, 1-3 rue du Nanomètre à Grenoble.

2.2.TYPE DE MARCHÉ

Marchés privés de fourniture.

2.3. FORME DU PRIX

Le prix est global et forfaitaire et non révisable.

2.4. DURÉE DU MARCHÉ

Le délai d'exécution des travaux est fixé à l'article 3 de la lettre d'engagement. Il est fixé par les entreprises (délai de livraison souhaité : 01/02/2021).

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. DIFFUSION DE LA CONSULTATION

Le dossier est à retirer sous forme dématérialisée à : <https://www.innoenergy.com/about/eit-innoenergy-team/work-with-us/>

Les entreprises pourront retirer le DCE à partir du lien figurant dans l'avis d'appel d'offres.

3.2. DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Les travaux sont décomposés en 17 lots ainsi répartis :

Lot	Désignation
01	Chaises de bureau
02	Bureaux
03	chaise entrée
04	Séparateurs bureaux
05	Rangements
06	Réunions petites tables
07	Réunions tables sur roulettes
08	Réunions table trapèze
09	Bench BD
10	Chaises réunions 75
11	Chaises réunions 90
12	Chaises réunions 110
13	Chaises bureaux 110
14	Tables réunions informelles

Lot	Désignation
15	Fauteuils détente
16	Canapés
17	Chaises réunions

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé.

Cependant, toutes les entreprises peuvent répondre à tous les lots. Le nombre de lots attribués à la même entreprise n'est pas limité.

3.3.VARIANTES – TRANCHES CONDITIONNELLES – OPTIONS

1. Variantes

Les variantes sont autorisées. Elles doivent permettre aux entreprises de proposer différents designs de mobilier dans un même espace afin d'apporter une diversité visuelle.

Certains lots comportent des variantes. Dans ce cas, les entreprises devront répondre obligatoirement à la version de base puis à la variante.

2. Tranche conditionnelle et Option

Le marché ne comporte pas de tranche conditionnelle.

Certains lots comportent une ou plusieurs options auxquelles il est impératif de répondre.

3.4.DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Cependant, dans le cadre de l'attribution des marchés, le prix des options des lots 04, 05, 10, 11 et 12 seront valides jusqu'à la fin du mois de juin 2021, pour la passation éventuelle de commandes supplémentaires par bon de commande. Cette disposition est à confirmer par écrit par les entreprises.

3.5.MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.6.COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Il se compose des pièces suivantes :

- le présent Règlement de Consultation version 3,
- la lettre d'Engagement et ses annexes éventuelles,

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) version 2
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) incluant la décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) propre à chacun des lots, à partir de laquelle les entreprises devront obligatoirement répondre.
- la charte graphique du maître d'ouvrage
- le plan général d'aménagement et le document de visite virtuelle permettant de saisir les ambiances des différents lieux :
<https://www.dropbox.com/sh/hffb39f6zzq7atu/AAAynWoc2m7tWYa24NVR6KLca?dl=0>

Logiciel gratuit à télécharger : https://graphisoft.com/downloads/bimx/bimx_desktop?

- le modèle d'attestation sur l'honneur

4. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents ainsi que les documents de présentations associés seront entièrement rédigés en Français ou en Anglais, et exprimés en EURO. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

4.1. DOCUMENTS À PRODUIRE

5. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A - Documents administratifs :

- Attestation sur l'honneur signée en original (modèle ci-joint)
- Extrait Kbis, datant de moins de trois mois, justifiant du pouvoir de la personne à engager la société, plus délégation de pouvoir en faveur de la personne signant l'offre si nécessaire.
- NOT12 ou bien attestations fiscales et sociales de moins de trois mois.

B – Renseignements concernant les capacités professionnelles, économiques et financières de l'entreprise :

- Certificat de qualification professionnelle en rapport avec les fournitures concernées ou 3 références de prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation dans les 3 dernières années.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux fournitures auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices (Le formulaire DC2 pourra être utilisé) ;

C – Projet de marché à fournir

- La lettre d'engagement accompagné d'un RIB, à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché.

- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire du lot concerné (D.P.G.F.) datée et signée (toute modification des quantités devra faire l'objet d'une proposition sous forme d'une note à part)
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour répondre aux points suivants :
 - Solutions proposées pour répondre au descriptif du C.C.T.P.
 - Marques et références des matériaux et matériels en cas de proposition d'équivalents techniques aux prescriptions du C.C.T.P.
 - Mode de gestion, de retraitement ou d'élimination des déchets de livraison et d'installation.
 - Moyens humains et modalités de livraison et d'installation des fournitures
 - Qualité et la durée de la garantie et SAV
 - Fiches techniques des produits proposés
 - Délais de fabrication et durée d'installation

5.1. PROTOTYPES À PRODUIRE

Pour les lots suivants, l'offre sera complétée, de manière obligatoire ou facultative, par la livraison dans le délai de remise des offres, du ou des prototypes demandés :

Lot	Prototypes obligatoires
01	Chaise résidence ou accueil

Lot	Prototypes facultatifs
04	Séparateur de bureaux
10	Chaise réunion
11	Chaise réunion
12	Chaise réunion

Les prototypes seront livrés à l'adresse de l'opération : Bâtiment Xenocs, 2 rue du Nanomètre à Grenoble, en prévenant au plus tard 48h à l'avance :

- Cristal MELOEN au +33 6 20 18 75 39

ou

- Marine LEPESANT + 33 6 45 71 90 40



Les horaires de réception des prototypes sont les suivants : de 9h à 12h et de 14h à 17h les jours ouvrables.

Les entreprises devront récupérer leurs prototypes à la fin de la procédure de consultation.

5.2. PRÉSENTATION DES PRODUITS

Pour les lots suivants, l'offre sera accompagnée de l'adresse d'un show-room dans lequel les meubles seront visibles, avec l'indication des jours et heures de visite :

Lot	Show-room pour voir
03	Table bois open space
09	Table BD bois
13	Chaises des tables BD
15	Assises basses
17	Chaise salle 8 places

5.3. ÉCHANTILLONS À PRODUIRE

Pour les lots 1, 4, 10, 11, 12, 13 et 15, l'offre sera complétée par la livraison dans le délai de remise des offres, des échantillons de tissus demandés dans les CCTP :

Les échantillons seront livrés à l'adresse de l'opération, à l'adresse de l'opération : Bâtiment Xenocs, 1-3 rue du Nanomètre à Grenoble, en prévenant au plus tard 48h à l'avance :

- o Cristal MELOEN au +33 6 20 18 75 39

ou

- o Marine LEPESANT + 33 6 45 71 90 40

Les horaires de réception des prototypes sont les suivants : de 9h à 12h et de 14h à 17h les jours ouvrables.

6. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

1 – Prix des prestations : 30%

2 - Valeur technique au vu du mémoire justificatif de l'offre : 60%

3 - Délai : 10%

Les offres seront examinées au regard de l'offre de base des candidats, puis en fonction des options retenues pour établir un classement selon les mêmes critères que pour la solution de base.

6.1. PRIX

Les offres réputées conformes au vu des éléments d'informations figurant dans le mémoire technique seront notées sur le critère prix.



La notation s'effectuera selon la règle suivante :

- L'offre « moins disant » se verra attribuer la note de 40 points.
- Pour chaque candidat, un ratio est calculé en divisant le montant du candidat présentant l'offre la moins chère par le montant de l'offre du candidat considéré. Les candidats sont classés par ordre décroissant en multipliant le ratio obtenu par la note maximum pouvant être obtenue, l'offre la moins élevée se voyant ainsi attribuer la note maximum.

En cas de discordance constatée dans l'offre entre les prix figurant à la décomposition du prix global et forfaitaire, et/ou dans l'acte d'engagement les indications portées sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant de la décomposition du prix global et forfaitaire sera rectifié en conséquence.

6.2. VALEUR TECHNIQUE

Pour les lots avec prototype ou visite de show-room : 01, 03, 04, 09, 10, 11, 12, 13, 15 et 17

Le mémoire justificatif des candidats (10 pages maxi) sera apprécié notamment en fonction des éléments suivants :

- 1) Qualité de la réponse et solutions proposées pour répondre au descriptif du C.C.T.P.,
- 2) Marques et références des matériaux et matériels en cas de proposition d'équivalents techniques aux prescriptions du C.C.T.P.,
- 3) Qualité du prototype présenté ou visité : confort, solidité, esthétique...
- 4) Qualité de la prise en compte des ambiances des lieux
- 5) Mode de gestion, de retraitement ou d'élimination des déchets de livraison et d'installation,

- 6) Qualité et la durée de la garantie et SAV,

Pour les autres lots : 02, 05, 06, 07, 08, 14 et 16

Le mémoire justificatif des candidats (10 pages maxi) sera apprécié en fonction des éléments suivants :

- 1) Qualité de la réponse et solutions proposées pour répondre au descriptif du C.C.T.P.,
- 2) Marques et références des matériaux et matériels en cas de proposition d'équivalents techniques aux prescriptions du C.C.T.P.,
- 3) Qualité de la prise en compte des ambiances des lieux
- 4) Mode de gestion, de retraitement ou d'élimination des déchets de livraison et d'installation,
- 5) Qualité et la durée de la garantie et SAV,

6.3. DÉLAI DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON

Le délai de fabrication et le délai d'installation du mobilier au regard des moyens humains mis à disposition, seront pris en considération pour attribuer la note de ce critère.

(Délai souhaité : 01/02/2021)

7.NEGOCIATIONS

Suite à une première analyse des offres, le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier pour un ou plusieurs lots, avec toutes les entreprises d'un même lot, soit par écrit, soit par rencontre sur place.

Le maître d'ouvrage peut également attribuer le marché sans négociation.

Un candidat peut refuser de participer aux négociations. Dans ce cas, il doit en informer officiellement par écrit le Maître d'ouvrage et indiquer s'il maintient son offre initiale. L'analyse comparative des offres sera alors effectuée sur la base de son offre initiale.

8.CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS

8.1.TRANSMISSION SOUS FORME DÉMATÉRIALISÉE

Les candidats devront obligatoirement transmettre leurs propositions sous forme dématérialisée par mail à :

- destinataires : gilles.tessier@amoland.fr
dojo.atelier.architecture@gmail.com
- en copie : marine.lepesant@gravity-energy.com
emilie.wallart@innoenergy.com
carole.signoret@gravity-energy.com

8.2.DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

La date et l'heure limites de remise des offres est le 23 octobre 2020, 12H00 (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

La date d'envoi ne saurait légalement être prise en compte.

9.RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leur(s) question(s) au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par mail à :

- destinataires : gilles.tessier@amoland.fr
dojo.atelier.architecture@gmail.com
- en copie : marine.lepesant@gravity-energy.com
emilie.wallart@innoenergy.com
carole.signoret@gravity-energy.com